



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

**Excusés** : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

**Pouvoirs** : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

## Approbation du règlement du service public d'Assainissement non collectif (SPANC)

**Rapporteur : M. DELAGNEAU**

Le règlement du service public d'assainissement non collectif a été approuvé par délibération du 16 février 2017, puis modifié par délibération du 19 décembre 2019.

Il apparaît nécessaire de modifier ce règlement de service pour l'adapter aux évolutions de la réglementation et au fonctionnement du service.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement du Haut-Bugey réuni le 2 décembre 2024.

Le Conseil d'agglomération,  
Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** le règlement du service public d'assainissement non collectif, fourni en annexe.
- **PRECISE** qu'il sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



Feuillet  
N° 122

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du règlement du service public d'Assainissement non collectif.

.....  
Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 121224\_2024181

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224\_2024181-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2  
Finances locales  
Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 25-reglement-assainissement-non-collectif.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20241212-121224\_2024181-DE-1-1\_1.pdf )